

Commune de Lattes

Délibération : Del2019-270

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal :

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET
ANNEXE DU PORT FLUVIAL**

11 décembre 2019.

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme WYSS, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. BATTIVELLI, Mme MARTIN, M. LOPEZ, Mme MARGUERITTE, M. MODOT, M. GACHET, Mme PACE, Mme BUONO, Mme JIMENEZ, Mme JANNUZZI, M. ACQUAVIVA, M. PASTOR, M. JOUVE, Mme HUETTER, M. CANDELA, Mme MIFSUD, M. BANULS, Mme LOUBATIERES, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE, M. FOURCADE

EXCUSES : M. LACOMBE, Mme DONADA, Mme PRIEU, M. VAILLE, M. BLIN, M. CLAUSIER

ABSENT : M. MERCKLE

Le projet du Budget Primitif 2020 pour le Port fluvial de LATTES s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 282 400 € et se décompose comme suit :

Section d'Investissement	92 600,00 €
Section d'exploitation	189 800,00 €
TOTAL	282 400,00 €

➤ **La section d'exploitation :**

Les dépenses sont notamment constituées de charges à caractère général (55 500 €), des provisions (15 000 €) et du remboursement de frais de personnel (87 000 €) au budget principal.

➤ **La section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement consistent en un complément pour les travaux de mise en conformité des pontons et divers travaux à hauteur de 92 100 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget primitif du budget annexe du port fluvial pour l'exercice 2020,
- Approuve le principe de constitution de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER
Maire

